



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

du 13 janvier 2021.

Le conseil d'administration s'est déroulé le 13 janvier 2021, au siège social de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM) sise au 36, rue de la Bienfaisance 75008 Paris.

Séance de travail du 13 janvier 2021 de 09h00 à 16h00 (suspension de 12h30 à 14h00).

1 - APPEL DES ADMINISTRATEURS

Appel effectué par Monsieur Patrick Lamy, secrétaire général.

Administrateurs présents : (09)

Messieurs Jean-Pierre Beaulieu, Edmond Dominati, Patrice Drocourt, Robert Gauthier, André Géry, Patrick Lamy, Roland Marcant, Jean-Claude Maury, José Miguel Real.

Administrateurs en visioconférence : (05).

Conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

Madame Maryvonne Sayos, Messieurs Norbert Dauba, Michel Dumas, Jean-Pierre Lemaire, Jean Paul Viry.

Administrateur absent, excusé et représenté : (01)

Monsieur Louis Lauseig (pouvoir donné à Monsieur Roland Marcant) ;

Administrateur absent, excusé : (01).

Monsieur Joël Davennes.

Invité à participer au conseil d'administration

Conformément à l'article R 2.5 : (01).

Monsieur Machefer, Directeur de la Maison des Médailleurs militaires.

2 - OUVERTURE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL

Le quorum étant de 8, l'effectif des administrateurs nationaux présents et représentés s'élevant à 15 sur 16, Monsieur José Miguel Real, président général, déclare ouverte la séance de travail et la validation des débats qui s'en suivront.

- **Ouverture de la séance par une minute de silence en mémoire de nos nombreux sociétaires décédés depuis le 22 décembre 2020, et aux militaires morts pour la France.**

3 - MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Madame, Messieurs les administrateurs je suis encore une fois heureux de vous retrouver ici en présentiel et pour certaines et certains en visio-conférence pour ce premier conseil d'administration de 2021.

Comme nous avons pris l'habitude depuis quelques conseils d'administration et comme nous le permet l'ordonnance du 25 mars 2020, nous sommes encore une fois en partie virtuellement réunis pour conduire des travaux d'administration et de prises de décisions au cours de notre premier conseil d'administration de l'année. Les dernières informations sur la propagation de la pandémie doivent nous obliger à rester prudents. La campagne de vaccination qui a commencé depuis quelques jours nous laisse entrevoir l'espoir de reprendre une vie normale. Nous devons malgré les contraintes sanitaires actuelles penser à l'avenir. L'avenir des assemblées générales de nos structures, l'avenir de la SNEMM et de sa réforme statutaire, et l'avenir de notre 86ème congrès que nous conduirons en mai ou juin 2021 (lieu ou mode d'organisation du congrès à définir). De ce congrès émergera un nouveau collège d'administrateurs. Nous découvrons au cours de nos travaux de ce jour les noms des candidats qui seront soumis aux votes de nos délégués de droit et élus. Ce nouveau collège d'administrateurs devra dès sa mise en place se mettre à la manœuvre afin de conduire les réformes initiées par la gouvernance actuelle. Je sais pour avoir déjà eu l'information que certains d'entre vous ne se représenteront pas. Je vous demande de rester mobilisés et de préparer au mieux vos passations de fonctions. Je sais d'ores et déjà que cela est déjà entrepris pour certains d'entre vous et je vous en remercie. Nous ne sommes que de passage et nous devons œuvrer dans l'intérêt général de la Médaille militaire et de la SNEMM en particulier.

En ce qui concerne la communication, un stage de formation pour le site internet a été dispensé au personnel et à certains administrateurs. Il sera suivi d'un second d'ici quelques jours. Je sais que la gestion de ce site n'est pas simple mais elle est à l'image de notre société et nos moyens de communication doivent s'adapter. Nous devons nous remettre en question, évoluer ou disparaître. Je vous présenterai au cours de ce conseil d'administration ma vision de notre communication future.

Enfin, je profite également de ce conseil d'administration pour vous transmettre quelques échéances à venir sur l'agenda du président général :

- Rendez-vous avec Madame Peaucelle-Delelis directrice de l'ONAC VG ;
- Rendez-vous avec le Général Maury, directeur adjoint de l'ONAC-VG ;
- Rendez-vous avec le colonel Mirembeaud conseiller Gendarmerie de Monsieur Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur ;
- Rendez-vous avec le colonel conseiller des associations Patriotiques de Madame Darriussecq, ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants ;
- Signature de la convention IMPLIC'ACTION avec son Président, Hubert Trégou ;
- Rendez-vous avec la conseillère commerciale de la société ESTIMPRIM ;
- Rendez-vous avec la directrice de « Un avenir ensemble » ;
- Visite de la Résidence de la Médaille militaire.

Je profite également de ce temps de parole pour souhaiter aux présidentes et présidents des sections, des unions départementales, aux dames d'entraide, à nos sociétaires ainsi qu'à vous madame et messieurs les administrateurs une bonne et heureuse année 2021.

4 - INTERVENTION DU DIRECTEUR DE LA RESIDENCE (par visioconférence).

4.1 - Point de remplissage de la résidence.

La résidence héberge à ce jour 52 résidents permanents dont une personne hospitalisée qui ne reviendra pas. Soit à très court terme un taux d'occupation (TO) de 51 résidents.

C'est 4 résidents de moins que M-1 car nous avons réorienté en EHPAD, 3 résidents qui devenaient trop faibles et nous avons enregistré un décès par suite de la COVID-19, et un décès à la suite d'une hospitalisation de longue durée ; nous avons accompagné les familles (démarches obsèques, administratives, fleurs...). Nous avons enregistré une entrée permanente.

4.2 - Point du Coronavirus

À la suite de 3 campagnes de tests menées sur 3 semaines et aux renforcements des mesures de précautions nous avons « déconfiné » nos pensionnaires le 6 janvier après 21 jours passés en chambre. Nous avons enregistré jusqu'à 12 cas positifs simultanément le 30 décembre 2020.

En fonction de l'évolution de l'état de santé de nos résidents de nouveaux tests seront réalisés. Une veille sanitaire tournée vers la surveillance de nos pensionnaires est essentielle pour prévenir tous symptômes et prendre en charge les malades. Les animations ont repris en petits groupes.

Il existe des résistants face aux mesures barrières, nous nous appliquons à faire respecter les consignes.

4.3 - Stratégie vaccinale

La résidence va mener une campagne d'information sur les vaccins à destination de nos seniors. A savoir que la stratégie vaccinale en établissement social et médico-social (**ESMS**) de type RA n'est à ce jour pas définie par les autorités de santé. Beaucoup de questions se posent :

- Peut-on vacciner les personnes infectées il y a moins de 3 mois ?
- Doit-on effectuer un test PCR pour s'assurer de la négativité au moment du vaccin (-7 jours)
- Les consentements écrits ne seraient plus indispensables selon le ministère de la santé. La résidence prendra toutes les précautions d'usage
- Quels professionnels de santé ont les autorisations pour vacciner en dehors d'un centre vaccinal dans la mesure où nous ne sommes pas un établissement sanitaire ?
- Quels sont les délais pour la deuxième injection et les officines peuvent-elles garantir les quantités et le timing nécessaire ?

Tout ceci démontre pourquoi les ESMS ne sont pas dans le flux A (établissements prioritaires). Une réunion avec le médecin de la résidence et les libéraux est prévue ce jour.

4.4 - Point ressources humaines

Nous avons à ce jour un cuisinier en arrêt à la suite d'une pneumopathie. Les autres personnels sont au RDV.

À la suite des entretiens annuels des collaborateurs au mois de décembre 2020 :

- ✓ Deux personnels prendront leur retraite en 2021, un homme d'entretien et la secrétaire d'accueil. Nous réfléchissons à leur remplacement en fonction de l'organisation voulue.
- ✓ Un personnel souhaite faire une formation d'AS prochainement.

Pas de nouvel de l'appel dans l'affaire « Lunardi ».

4.5 - Plan de formation 2021

Ci-joint le plan de formation 2021 vu avec l'opérateur de compétence santé (**l'OPCO santé**).

1	1	Sauveteur Secouriste du travail - Recyclage	648,00 €
2	2	Sauveteur Secouriste du travail	1 296,00 €
3	1	Premier témoin incendie	528,00 €
4	1	Opération d'Ordre Non Electrique - B0 H0 H0V	660,00 €
7	2	Formation cuisine chaud/froid	1 800,00 €
8	1	Formation EPRD et ERRD pour les ESMS	1 350,00 €

4.6 - Trésorerie au 31/12/2020

Au 31 décembre, la trésorerie de la résidence était de **190 856,84 €**.
Les inventaires ont été réalisés et transmis à la comptabilité.

4.7 - Point projet d'établissement

L'actualisation du projet d'établissement et l'actualisation des documents annexes avance bien. Un premier jet sera envoyé au CA avant le 15 février 2021.

4.8 - Point des évaluations internes

Pour tenir le retro planning des évaluations ci-dessous, nous ferons appel à un prestataire extérieur en 2021 pour nous accompagner dans l'écriture de l'évaluation interne préparant l'évaluation externe 2024. Cette dépense de fonctionnement représentera environ 4000 €. Cette évaluation se fera sur la base des nouveaux textes de la HAS :

- Mars 2021 remise projet d'établissement au CD ;
- Janvier 2022 évaluation interne à remettre au conseil départemental (réalisée en 2021) ;
- 2024 : évaluation par cabinet externe à remettre au conseil départemental ;
- 2026 : évaluation interne à remettre au conseil départemental ;
- 2029 : évaluation par cabinet externe à remettre au conseil départemental ;
- 2031 : évaluation interne à remettre au conseil départemental.

4.9 - Point financement des travaux

Nous n'avons pas de nouvelles des financeurs. Nous avons sollicité les caisses de retraites complémentaires ainsi que la Carsat pour connaître les modalités de versement.

L'absence des conventions avec l'AGIRC ARCO ne nous permet pas encore d'avoir le budget définitif. Nous travaillerons ensuite à la programmation des travaux en réalisant des réunions avec les différentes entreprises. Une actualisation des devis fera l'objet d'une première réunion au mois de février.

4.10 - Rapport de tarification 2021

Nous avons reçu le rapport de tarification 2021 du CD. Notre demande de prise en charge du déficit 2020 lié à la crise a été prise en compte sur 5 ans et non sur 3 comme demandé. Voici les tarifs 2021 :

- Type T1 : 38,12 € contre 37,38 € en 2020 et nous avons demandé pour 2021 38.58 € ;
- Type T1 bis : 44,31€ contre 43.44 € en 2020 et nous avons demandé pour 2021 44.7 € ;
- Type T2 : 49,46 € contre 48.48 € en 2020 et nous avons demandé pour 2021 49.79 € ;
- Frais d'hébergement pour la 2ème personne en logement de type T1 bis et T2 : 5 € contre 5 € en 2020. Nous avons demandé pour 2021 5.50 € ;
- Restauration pour 3 repas : 14,54 € contre 14.36 € en 2020 et nous avons demandé pour 2021 14.50 €.

Aucune question des administrateurs n'étant posée, le président général remercie Monsieur Machefer pour son intervention et le libère.

5 - OUVERTURE ET ANALYSE DES CANDIDATURES A LA FONCTION D'ADMINISTRATEUR NATIONAL 2021-2025.

Le président général présente les huit courriers anonymes de candidatures à la fonction d'administrateur national. Au fur et à mesure de la sélection du courrier à ouvrir par Monsieur Roland Marcant administrateur national le plus ancien en présentiel, le président général ouvre l'enveloppe d'envoi, puis la double-enveloppe et fait la lecture du curriculum-vitae et la lettre de motivation.

Cet ordre de tirage sera l'ordre de présentation des candidats sur la revue, sur le site internet de la SNEMM et au 86^{ème} Congrès national.

Les huit candidatures ont été retenues et sont approuvées à la majorité : 15 oui - 1 non-votant sans pouvoir. Messieurs Gauthier et Maury se sont abstenus au moment du vote pour leurs candidatures.

Les administrateurs nationaux se réjouissent des huit candidatures de grandes valeurs pour le collège 2021-2025. Ils saluent la représentation des trois catégories à cette prochaine élection (5 titulaires, 2 dames d'entraide et 1 membre associé).

N° de présentation	Nom et prénom	Catégorie
1	Monsieur Henry DESSAUX	Médaillé Militaire
2	Monsieur Robert GAUTHIER	Médaillé Militaire
3	Madame Elisabeth MUZIK-STANDAERT	Dame d'entraide
4	Monsieur Marc SATORI	Médaillé Militaire
5	Madame Josette GADEAUD	Dame d'entraide
6	Monsieur Jean-Claude MAURY	Médaillé Militaire
7	Monsieur Christophe CHENEAU	Membre associé
8	Monsieur Christophe RAISONNIER	Médaillé Militaire

6 - PROJET 170 ANS DE LA MEDAILLE MILITAIRE EN 2022.

Le premier Vice-président Patrick LAMY présente le projet afin de commémorer l'anniversaire des 170 ans de la Médaille Militaire.

L'anniversaire des 170 ans de la Médaille Militaire en 2022 doit être une manifestation exceptionnelle du rayonnement de **notre** décoration et doit nous permettre de relancer les adhésions au travers d'une campagne nationale.

Cet anniversaire pourrait être partagé par toutes nos structures dans de multiples manifestations nationales, locales et auprès des organismes militaires, au cours de l'année 2022.

Nous pourrions envisager l'engagement des organismes d'Etat et privés à partager ce projet et à nous soutenir sur le plan financier.

La Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire se doit d'organiser ce rendez-vous important afin de répondre à différents points du projet de « la SNEMM de demain ».

Le relais de nos sections sur ce projet, en organisant des cérémonies, expositions, conférences et des interventions dans les collèges et lycées ainsi que des activités dans les organismes militaires devraient nous permettre d'accroître notre rayonnement.

Cet anniversaire se devra être un grand moment de fraternité pour tous les Médaillés militaires actifs et retraités nous permettant ainsi de renouer une cohésion nationale.

Le carnet d'adresses de nos structures doit nous permettre de réussir pleinement ce projet. Nous n'avons qu'une année pour le porter.

Ce 170ème anniversaire de la Médaille Militaire doit être un grand moment de commémorations, une chance d'échanges inter générationnel et un temps fort dans la communication pour la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire.

Le responsable du projet animera un comité de préparation, montera un dossier solide et sera chargé du calendrier de toutes les activités. Cette année d'anniversaire pourrait commencer le 22 janvier 2022 et la cérémonie Vauban au Monument aux Morts des Médaillés militaires pourrait clôturer ces activités mémorielles.

7 - PRESENTATION DES TRAVAUX DU PROJET « la SNEMM de demain ».

Le président général présente le **Diagnostic** et les **Enjeux** des travaux du projet « la SNEMM de demain ».

7.1 – État des lieux - Approche descriptive et analytique.

A - Notre histoire.

Le 22 janvier 1852, au Palais des Tuileries, Louis Napoléon Bonaparte, encore président de la République, signe le décret de création d'une nouvelle décoration destinée à récompenser les soldats et

sous-officiers de l'armée de terre et de mer. Le décret du 29 février en fixe les caractéristiques essentielles. La médaille, d'un diamètre de 28 millimètres, sera en argent et portera sur l'avvers l'effigie de Louis Napoléon, avec son nom pour exergue, et sur le revers, dans l'intérieur du médaillon, la devise « Valeur et Discipline ». Le décret précise qu'elle sera surmontée d'un aigle. Le ruban, quant à lui, est directement inspiré de la Couronne de Fer imaginée par Napoléon Ier après qu'il a été couronné roi d'Italie.

Le 22 mars 1852, face au Carrousel du Louvre, a lieu la première remise de Médailles militaires. Le général Canrobert commande la cérémonie et présente les troupes (6 000 hommes) au prince président, lequel arbore lui-même l'insigne qui ornera bientôt la poitrine des braves, figés au garde-à-vous, auxquels il s'adresse ainsi :

« Soldats, combien de fois ai-je regretté de voir des soldats et des sous-officiers rentrer dans leurs foyers sans récompense, quoique, par la durée de leurs services, par des blessures, par des actions dignes d'éloges, ils eussent mérité un témoignage de satisfaction de la patrie ! C'est pour le leur accorder que j'ai institué cette médaille. Elle assurera 100 francs de rente viagère. C'est peu, certainement, mais ce qui est beaucoup, c'est le ruban que vous porterez sur la poitrine et qui dira à vos camarades, à vos familles, à vos concitoyens que celui qui la porte est un brave... ».

La Médaille militaire avait déjà cinquante-deux ans quand, le 10 mai 1904, Émile Combes, Ministre de l'intérieur approuve les statuts présentés par C. Dezoete. La Société de Prévoyance, de secours mutuels et de retraités dites « Les Médaillés Militaires de France » vient de naître.

Depuis plus de cent quinze ans, fidèle à sa mission originelle, et après de nombreuses transformations statutaires et organisationnelles, la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire porte les valeurs originelles, s'engage sur les terrains de la solidarité intergénérationnelle, de la préservation et du renforcement du lien social et mémoriel sous toutes ses formes.

L'investissement de nos unions départementales, sections locales et de ses 38 000 sociétaires, en Métropole et à l'étranger comme dans nos départements et territoires ultra-marins, s'inscrit dans le cadre d'une démarche de solidarité, de civisme et de mémoire, ouverte sur notre société. Cet investissement contribue au renforcement de la cohésion nationale et sociale sous toutes ses formes.

Soutenir les plus anciens, apprendre d'eux et s'investir au profit de la jeunesse de notre pays en étant présent sur le terrain de l'écoute et de la transmission de la mémoire, c'est construire notre société et la SNEMM de demain !

B - Buts et missions de la SNEMM.

Les missions de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire sont inscrites dans ses statuts de 2013 :

- concourir au prestige de la Médaille Militaire partout où la "Société" exerce son action ;
- pratiquer la solidarité sociale, morale et matérielle envers ses membres ;
- organiser des manifestations au profit de ses propres œuvres ;
- participer aux cérémonies nationales et patriotiques ou à toute action éducative se rapportant au devoir de mémoire ;
- aider ou participer à des actions sociales et matérielles au profit des membres des Armées, victimes du devoir ainsi que de leur famille (conjoint et enfants à charge) ;
- organiser ou participer, avec ou sans la collaboration d'organismes œuvrant dans le cadre de grandes causes nationales ou locales, à des actions ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, culturel ;
- faire bénéficier ses membres ainsi que toute personne se présentant à elle, de séjours dans sa Résidence de la Médaille Militaire ("RMM"), établissement social et médico-social qui relève de la loi 2002-02 du 2 janvier 2002 (Maison de retraite).

Si la mission originelle d'entraide reste actuelle, il est évident et légitime d'élargir notre champ d'application dans une société où la quête de sens est de plus en plus forte, où les repères ont tendance à s'estomper et où le lien social semble de plus en plus fragilisé.

La SNEMM, son champ d'action.

Une part de son budget est logiquement dédiée à l'Entraide, qu'il s'agisse de participer à l'éducation d'enfants orphelins d'un père ou d'une mère sociétaire (adhérent à la SNEMM), de manifester sa bienveillance à l'égard des anciens, de secourir ceux de ses membres se trouvant dans une situation financière critique passagère, ou encore d'initier un courant de générosité en faveur des victimes d'événements climatiques de plus en plus nombreux depuis quelques années.

Dans le même esprit, elle participe aux actions menées par la fondation « Un avenir ensemble » placée sous l'égide du grand chancelier de la Légion d'honneur.

Précisons dans ce cadre que depuis 2005 les maisons d'éducation de cet Ordre sont accessibles aux jeunes descendantes de médaillés militaires.

Enfin, la SNEMM possède une Résidence d'autonomie au cœur d'une pinède sur les hauteurs de la ville de Hyères les Palmiers. Cet établissement de séjour et de repos, non médicalisé, est ouvert au public.

C. Notre savoir-faire mémoriel, social et solidaire.

✓ Les actions mémorielles.

En intervenant, pour certaines de nos sections dans les établissements scolaires, sur les thèmes de l'éducation citoyenne, de la promotion des valeurs républicaines, de la transmission de la mémoire et en organisant des voyages mémoriels.

L'action de nos 38 000 sociétaires, en étant régulièrement présents aux cérémonies patriotiques, contribue ainsi au rayonnement de la Médaille militaire et à la promotion de nos valeurs auprès de nos élus et de nos citoyens. Notre exemplarité au quotidien est le ciment de la SNEMM.

✓ L'entraide et solidarité.

Ces actions d'entraide et solidarité s'inscrivent dans le cadre global de notre mission originelle d'entraide et de solidarité auprès des plus fragiles et des plus démunis. L'entraide et la solidarité s'exercent individuellement ou collectivement sur le terrain auprès de nos anciens comme des plus jeunes, décorés ou non de la Médaille militaire. Les sections, à l'initiative de leurs président(e)s, dames d'entraide et sociétaires luttent contre la solitude sous toutes ses formes, notamment pour nos anciens hospitalisés dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. L'entraide et la solidarité contribuent également au soutien des plus défavorisés sous formes d'aides ponctuelles ou de soutien de proximité. Ces actions sont autant de terrains sur lesquels nos sections s'investissent localement.

Au niveau national, pour certains, en accompagnant des jeunes méritants (Un avenir ensemble, maison d'éducation de la Légion d'honneur, major de promotion des écoles de formation).

Notre organisation.

1. Les statuts :

Nos statuts émanent de notre histoire et sont encadrés par la réglementation actuelle.

- La SNEMM a été fondée le 10 mai 1904 ;
- reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 1922 ;

Début de la SNEMM telle que nous la connaissons ce jour :

- modification des statuts 26 février 2007 autorisée par la loi n°2007-246 ;
- statuts approuvés par arrêté du 29 mai 2009, JORF n° 0135 du 13 juin 2009 ;
- statuts en date du 26 février 2013 ;
- règlement intérieur du 26 juillet 2010.

En 2021, la SNEMM devra faire évoluer ses statuts afin de les adapter le plus largement aux besoins de solidarité de ses membres et ainsi perpétuer l'esprit de nos anciens en ayant toute latitude pour soutenir et initier des projets de solidarité et d'entraide au profit de ses membres jeunes et anciens, décorés ou non de la Médaille militaire.

2. La gouvernance :

Conformément à nos statuts :

- le bureau national constitué uniquement du président général du secrétaire général, et du trésorier général et éventuellement des vice-présidents. Les attributions de chaque membre du bureau national sont décrites dans les articles 11, 12,13 et 14 des statuts ;

- le conseil d'administration est l'instance de gouvernance nationale et composé de 12 à 24 membres, élus pour 4 ans en congrès national et investis des pouvoirs nécessaires pour administrer la SNEMM ;

Les décisions prises en Conseil d'administration les autorisent notamment à :

- créer toute commission chargée de pourvoir à la réalisation des missions de la SNEMM, telle la Commission Entraide et Solidarité ;
- prendre les décisions relatives à l'acquisition, la gestion et la dévolution du patrimoine de la SNEMM ;
- arrêter le budget et les comptes annuels ;
- élaborer la stratégie de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire et ses grandes orientations.

3. Les structures :

Apolitique et non-confessionnelle, la SNEMM dispose d'un réseau de 652 sections réparties en France, dans les DOM-TOM et à l'étranger, qui contribuent à son action sociale et s'attachent avec elle au rayonnement de la Médaille militaire, ainsi qu'à la transmission de la mémoire.

La Société Nationale d'Entraide de la Médaille militaire s'appuie sur les actions de ses unions départementales, de ses sections locales et de ses sociétaires. Notre fonctionnement est ancré au cœur de nos départements, villes et villages. L'action de nos unions départementales et sections locales est élaborée par autant d'assemblées locales qui élisent leurs bureaux et décident des engagements et actions à court et moyen terme en conformité statutaire.

Notre organisation, fortement décentralisée, est construite autour de nos sections locales. Si cette forte décentralisation peut constituer une force pour agir au plus près des sociétaires, elle peut parfois se révéler une faiblesse lorsque les effectifs se réduisent fortement ou que la composition des sociétaires ne permet plus d'assurer statutairement la gouvernance de la section. Nous devons donc, dans ces cas-là, étudier au cas par cas un rattachement administratif à une section locale ou une union départementale afin d'être en conformité avec nos statuts actuels et/ou futurs.

D. Nos ressources.

La SNEMM tire l'essentiel de ses ressources des cotisations et dons de ses 38 000 sociétaires.

L'association s'appuie sur des ressources complémentaires et plus aléatoires telles que :

- les legs et dons émanant de membres, amis ou de sympathisants ;
- les bénéfices de manifestations organisées sur le plan local ou national ;
- le soutien des collectivités et acteurs privés locaux, à l'échelle des régions, des départements ou des communes (subvention, mécénat et sponsoring).

Il convient donc de sécuriser un peu plus les ressources de la SNEMM, c'est-à-dire avoir la capacité de prétendre à des subventions publiques ponctuelles ou récurrentes et développer notre capacité à mobiliser des financements privés.

7.2 - Synthèse et hiérarchisation des enjeux pour la SNEMM de demain.

L'état des lieux précédent ainsi que l'analyse des retours de la consultation des unions départementales et des sections initiées au printemps 2020 permet de dégager 13 enjeux pour le projet « LA SNEMM DE DEMAIN ». Ces enjeux peuvent être hiérarchisés dans les grandes thématiques suivantes.

1. Organisation statutaire et fonctionnelle.

- conduire une réforme statutaire permettant au conseil d'administration, aux sections et unions départementales d'assurer la gouvernance nationale et locale, en conformité avec nos futurs statuts et règlement intérieur.

- adapter notre mode de gestion administrative et financière en s'adaptant aux outils de gestion. (Mise en place de moyens de paiement complémentaires aux chèques, virement, prélèvement, etc...) ;
- conduire une étude avec un cabinet d'experts, afin de séparer administrativement et financièrement, tout en gardant sous notre contrôle et appartenance, la Résidence et la SNEMM afin de protéger celles-ci juridiquement.

2. Action Sociale et solidaire.

- repenser nos actions d'entraide et mécénat pour nos sociétaires ou pour des personnes extérieures à la Société ;
- signer des partenariats ou conventions nous permettant de garder notre reconnaissance d'utilité publique ;
- conduire les travaux de rénovation de notre Résidence en étant garant de nos finances ;
- développer un secteur "reconversion, recherche d'emploi, mise en relation entre entreprises et adhérents" (convention Implic'action) ;
- renforcer nos liens avec la CABAT.

3. Les moyens humains et financiers.

- renforcer le travail collaboratif pour certaines missions de fonctionnement en s'appuyant sur un réseau de sociétaires bénévoles, ayant des compétences particulières (mise en œuvre des moyens de communication, mise à jour de fichiers, compétences juridiques, etc...) ;
- revoir le mode de fonctionnement de la « boutique » (coût/rentabilité) ;
- développer notre capacité à prétendre à des subventions et mobiliser des financements privés.

4. Communication interne et externe.

- utiliser de nouveaux moyens de communication (visio-conférence pour nos réunions et conseils d'administration, refonte de notre site internet, réseaux sociaux, mise en place d'une lettre d'information, etc.) ;
- revoir la diffusion de la revue « La Médaille militaire » comme vecteur de communication vers nos institutions (coût/rayonnement) autre que VIP.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire a besoin que tout nouveau décoré et plus largement que toutes les personnes se reconnaissant dans nos valeurs rejoignent ses rangs.

S'appuyant sur les actions locales initiées par nos 82 unions départementales et 652 sections sur le terrain depuis des décennies, notre projet « LA SNEMM DE DEMAIN » doit nous permettre, en nous réformant statutairement, administrativement et en revoyant notre Entraide et nos moyens de communication de nous projeter vers un futur moins incertain.

7. 3 - Plan d'action

Cette deuxième partie très chronophage reste à bâtir, soit par une équipe d'administrateurs, soit par un stagiaire d'une formation adéquate. (Science économique et gestion, administration des entreprises, Droit, Science politique, etc...).

- Après concertation avec les administrateurs nationaux, il est décidé de confier au président général le soin de bâtir le plan d'action. Celui-ci propose de rédiger une offre de stage rémunéré et recruter un stagiaire, d'une formation adéquate afin de rédiger sous sa direction le plan d'action.

Cette proposition est approuvée à la majorité par les administrateurs nationaux. 15 oui et 1 non-votant sans pouvoir.

8 - TRAVAUX PREPARATOIRES A L'ELABORATION DES FUTURES STATUS.

Le président général se consacrera d'ici quelques jours à l'élaboration des futurs statuts afin de présenter ceux-ci au prochain conseil d'administration et les faire approuver par les délégués nationaux de droit et élus lors du 86^{ème} congrès national de la SNEMM.

9 - INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL

9.1 - Point de situation.

En préambule à mon intervention, je voudrai remercier toutes les structures qui m'ont adressé leurs vœux et dont je continue de répondre au fil des jours du mois de janvier.

Je vais profiter de ce premier conseil d'administration national pour m'adresser à tous les présidents d'UDSLMM et de SL. Le secrétaire général n'est pas là pour gérer localement les structures, mais bien pour vous accompagner en actionnant tous les services de la SNEMM.

En retour, le secrétaire général ne peut assurer sa mission sans votre collaboration étroite. Nous avons deux guides importants pour conduire le fonctionnement de la structure (en pièces-jointes) :

- **Les statuts 2013 ;**
- **Le règlement intérieur 2010.**

Vous disposez des formulaires de compte-rendu pour informer le siège national annuellement ou dans une situation extraordinaire :

- **Le procès-verbal succinct « PV-S ».**

Vous disposez des formulaires adaptés à un service précis pour informer le siège national.

Vous pouvez nous contacter :

- **sg@snemm.fr - 06 07 47 95 64**
- **secretariat.general@snemm.fr - 01 45 22 68 11**

Du 01 janvier ou 31 mars 2021, ce trimestre est la période de réception du procès-verbal succinct. Les obligations sanitaires actuelles ne nous permettent pas d'organiser physiquement l'assemblée générale. Mais nous vous demandons de nous l'adresser car il est impératif pour réaliser l'actualisation des membres des bureaux et des membres hors comité.

Ce document accompagné du bilan financier est indispensable pour valider auprès de la Préfecture de Paris votre situation active et donc celle de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire.

Je rappelle que vous n'avez pas d'obligation d'en informer la Préfecture de votre département, mais vous pouvez transmettre la composition du bureau local. Pour tous, les statuts de la SNEMM sont déposés à la Préfecture de Paris et de ce fait vous êtes déclarés à la Préfecture de Paris.

A ce sujet, certaines structures s'étaient déclarées en déposant des statuts auprès de leur Préfecture départementale. Ce sont souvent des unions départementales, pour être en conformité statutaire, il faudra les dissoudre.

Cette année 2020, 3 nouveaux présidents départementaux et 40 nouveaux présidents d'une section locale ont été élus. A tous nous vous souhaitons la bienvenue.

D'ici quelques jours, nous allons vous adresser une lettre de mission et réactualiser un guide de président.

Je vous rappelle que les unions départementales ont aussi une assemblée générale ordinaire à réaliser. Elles doivent adresser au siège national avant le 31 mars 2021 le PV succinct et le bilan financier.

En réponse à des questions posées, seul le comité départemental vote pour l'élection du président départemental et les membres du bureau départemental. Lors d'un congrès, les sociétaires des sections ne votent pas pour les nouveaux membres du comité départemental.

Comme dans les sections les membres de comité et les membres de bureau sont élus à bulletin secret. Cette procédure de vote est aussi valable pour les vérificateurs aux comptes et les délégués élus nationaux et départementaux.

Comme je l'ai relaté dans le rapport d'activités de l'exercice 2019, j'ai besoin de connaître vos activités conduites dans le cadre mémoriel avec les élèves. N'hésitez à me le souligner dans votre PV succinct.

Cette année 2021, nous devons poursuivre la mise en conformité statutaire des bureaux. Nous devons réussir les fusions de ces structures sans président ou sans trésorier. La fusion n'enlève en rien la présence du drapeau et des sociétaires dans vos communes et cantons.

Pour toutes les associations de toutes natures, le président ne peut cumuler la fonction de trésorier. Nous mettons en danger notre association.

Un nouveau constat qui met en danger la vie des sections. En 2020 nous avons subi trop de démissions de présidents, accompagné de démissions de membres de bureau sans préparer la relève.

Il n'est pas interdit de démissionner, nous sommes tous bénévoles. Mais, il y a des règles statutaires et surtout morales à respecter. La moralité nous impose de prévenir tous ses sociétaires par un courrier ou un message. Nos statuts nous imposent que le Vice-président assure l'élection du nouveau président. Soyons honnêtes pour la SNEMM et pour nos sociétaires, une section n'est pas un jouet qui permet de se donner une notoriété temporaire. Les fonctions d'un comité sont des engagements, les fonctions de bureau sont très prenantes et la fonction de président est la volonté de s'engager pleinement.

Le secrétaire général accompagné du secrétariat général est là pour vous écouter, vous aider et rendre compte aux administrateurs nationaux des missions qui lui sont confiés par nos statuts et le règlement intérieur. Il a besoin de partager une relation étroite dans la confiance.

Approbation du conseil d'administration national à la majorité 15 oui - 1 non-votant, pas de pouvoir.

9.2 - Dissolutions - Fusions.

Dissolution (1)

715^{ème} Section Locale de la Médaille militaire d'Ivry-La-Bataille/Anet (28), approbation à titre provisoire et conservatoire par le conseil d'administration national. La position du drapeau est en cours de régularisation. Approbation du conseil d'administration national à la majorité 15 oui - 1 non-votant, pas de pouvoir.

Fusions (3)

832^{ème} Section Locale de la Médaille militaire d'Antony (92), avec la 1195^{ème} Section Locale de la Médaille militaire de Le Plessis-Robinson (92). Le drapeau est confié à la section accueillante. Approbation du conseil d'administration national à la majorité 15 oui - 1 non-votant, pas de pouvoir.

989^{ème} Section Locale de la Médaille militaire de Pondichéry (Inde), avec la Section 3000 de la Médaille militaire de la SNEMM Paris (75). Le drapeau est maintenu à la 989^{ème} section.

Cette fusion annule la dissolution approuvée au conseil d'administration des 06 juillet 2020.

Un représentant local et un porte-drapeau seront désignés par le président de la Section 3000.

Approbation du conseil d'administration national à la majorité 15 oui - 1 non-votant, pas de pouvoir.

1846^{ème} Section locale de la Médaille militaire du Canada (Canada) avec la Section 3000 de la Médaille militaire de la SNEMM Paris (75). Le drapeau est maintenu à la 1846^{ème} section.

Un représentant local et un porte-drapeau seront désignés par le président de la Section 3000.

Approbation du conseil d'administration national à la majorité 15 oui - 1 non-votant, pas de pouvoir.

9.3 - APPROBATION DU PV du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 12 2020.

Approbation du conseil d'administration national à la majorité 15 oui - 1 non-votant, pas de pouvoir.

10 - INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL.

Intervention du Trésorier Général.

Le trésorier remercie Monsieur le Président de lui donner la parole devant ce conseil d'administration. Il présente comme à l'accoutumé la situation financière au 01 janvier 2021 avec un comparatif par rapport au début de l'année.

	Au 31/12/2019	Au 01/01/2021
TRESORERIE CUMULEE	539 697,60 €	719 463,60 €
DEPENSES A VENIR	19 568,91 €	27 507,84 € *
TRESORERIE PREVISIONNELLE	462 649,98 €	654 274,09 €
Dont TRESORERIE PLACEE	217 543,49 €	438 945,61 €
DISPONIBILITE IMMEDIATE	187 627,78 €	177 646,81 €

- Plus à venir : URSSAF, Caisses complémentaires, Taxes sur les salaires

10.1- Présentation du tableau de bord financier.

Le tableau de bord financier est donné en annexe. Le TG appelle l'attention qu'il a été extrait du Grand livre des comptes de la SNEMM à la date du 31 décembre 2020, date de saisie de la comptable.

Ce tableau est une situation provisoire à la fin de l'année 2020. Il sera affiné après les dernières écritures en janvier.

Remarque essentielle : la baisse des cotisations, principale ressource de la SNEMM.

	2018	2019	2020 *
Année N	613 621 €	590 210 €	545 646 €
Année antérieure	12 597 €	11 898 €	7 193 €
Total	626 218 €	602 108 €	552 839 €

*Provisoire au 31/12/2020

Nous arriverons à boucler un budget 2020 en positif car nous n'avons pas eu à supporter des grosses dépenses pour l'AG qui étaient prévues et des déplacements d'administrateurs en nombre réduit à cause de la COVID 19.

PRODUITS AU 31 DECEMBRE 2020

<i>Dénomination</i>	<i>Prévisions 2020</i>	<i>Réalisés 31/12/2020</i>
<i><u>Ventes de marchandises, de produits fabriqués</u></i>	<i><u>48 500 €</u></i>	<i><u>25 766,82 €</u></i>
<i>70710000 Vente Papeterie Sections</i>	<i>500 €</i>	<i>500,00 €</i>
<i>70720000 Ventes Médailles</i>	<i>15 000 €</i>	<i>5 550,12 €</i>
<i>70761000 Ventes Médailles Récompenses</i>	<i>8 000 €</i>	<i>8 080,00 €</i>
<i>70760000 Ventes Prestiges</i>	<i>15 000 €</i>	<i>8 046,90 €</i>
<i>70772000 Album « EPOPEE MED MILITAIRE</i>	<i>10 000 €</i>	<i>3 589,80 €</i>
<i>70970000 RRR Accordés sur Ventes</i>		<i>-524,75 €</i>
<i><u>Prestations de services</u></i>	<i><u>100 568 €</u></i>	<i><u>92 837,10 €</u></i>
<i>70610000 Publicité Journal</i>	<i>8 000 €</i>	<i>6 677,47 €</i>
<i>70630000 Abonnement Revue</i>	<i>80 000 €</i>	<i>77 148,00 €</i>
<i>70850000 Frais Expédition Colissimo</i>	<i>1 500 €</i>	<i>1 009,19 €</i>

70884000 Loyer Bienfaisance	4 668 €	4 353,44 €
70884300 Badges facturés	150 €	24,00 €
70889000 Ventes calendrier	6 250 €	3 625,00 €
<u>Subvention d'Exploitation</u>	<u>31 000 €</u>	<u>31 000,00 €</u>
74110000 Allocation MAGINOT	31 000 €	31 000,00 €
<u>DONS</u>	<u>149 620 €</u>	<u>23 951,59 €</u>
73000000 Dons Sections	1 200 €	0,58 €
73001000 Dons Isolés	1 000 €	
73002000 Dons sur revue	20 €	8,00 €
73100000 Dons Sections S/cotisation ou Vente	400 €	423,72 €
73200000 Dons Blessés (OPEX)	7 000 €	505,00 €
73300000 Dons pupilles orphelins	30 000 €	18 981,90 €
75880000 Abandon Traitement MED	110 000 €	4 032,39 €
<u>Cotisations</u>	<u>562 000 €</u>	<u>552 840,06 €</u>
75810000 Cotisations Exercice N	550 000 €	545 646,81 €
75811000 Cotisations Antérieures	12 000 €	7 193,25 €
<u>Legs et Donations</u>	<u>50 000 €</u>	<u>42 612,02 €</u>
75850000 Legs et Donations	50 000 €	42 612,02 €
<u>Autres produits de gestion courante</u>	<u>20 €</u>	<u>110,16 €</u>
75800000 Produits Divers de gestion Courante	20 €	110,16 €
<u>Reprises sur provisions Amortissement,</u>	<u>10 610 €</u>	<u>1 000,80 €</u>
79100000 Transfert Charges d'Exploitation Compta	10 310 €	
79110000 Avantages en nature	300 €	1 000,80 €
<u>Intérêts et produits financiers</u>	<u>2 €</u>	<u>1,78 €</u>
76800000 Autres Produits Financiers	2 €	
76880000 Ecart de Conversion		1,78 €
<u>Produits exceptionnels</u>	<u>500 €</u>	<u>1 763,38 €</u>
77520000 Vente Voiture	0 €	-
77200000 Produits Except S/ Ex.Antérieur	0 €	1 223,38 €
77700000 Subv.Invest. Virées Résultat	0 €	
77800000 Recettes spéciales	500 €	
7781000 Dons Sinistrés (Liban)		540,00 €
78750000 Repr/Prov.Risq.Charge Exc		
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	952 820 €	771 358,96 €
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	926 720 €	697 009,47 €
<u>RESULTAT</u>	26 100 €	74 349,49 €

CHARGES AU 31 DECEMBRE 2020

<i>Dénomination</i>	<i>PREVISIONS 2020</i>	<i>Réalisés 31/12/2020</i>
<u><i>Achats</i></u>	<u><i>32 500 €</i></u>	<u><i>18 104,40 €</i></u>
<i>60711000 Achats calendriers</i>	<i>2 700 €</i>	<i>998,40 €</i>
<i>60720000 Achats Insignes MED Boutique</i>	<i>15 500 €</i>	<i>8 988,23 €</i>
<i>60721000 Achats Insignes MED Récompense</i>	<i>4 300 €</i>	<i>4 248,60 €</i>
<i>60760000 Achats Produits Prestige</i>	<i>10 000 €</i>	<i>3 869,17 €</i>
<i>60970000 RRR/achats de Marchandises</i>	<i>0 €</i>	<i>-520,00 €</i>
<u><i>Variation du Stock</i></u>	<u><i>4 000 €</i></u>	<u><i>0,00 €</i></u>
<i>60372000 Variation Stock Insignes MED</i>	<i>1 000 €</i>	
<i>60373100 Variation Stock Album Médaille Militaire</i>	<i>2 000 €</i>	
<i>60374000 Variation Médailles Récompenses</i>	<i>1 000 €</i>	
<u><i>Impôts, Taxes, Versements assimilés</i></u>	<u><i>76 050 €</i></u>	<u><i>54 033,82 €</i></u>
<i>63110000 Taxe sur les salaires</i>	<i>17 000 €</i>	<i>20 426,59 €</i>
<i>63130000 Taxes Effort Construction</i>	<i>950 €</i>	<i>883,53 €</i>
<i>63330000 Participation Employeur Formation Continue</i>	<i>1 200 €</i>	<i>1 963,52 €</i>
<i>63512000 Taxe Foncière</i>	<i>14 500 €</i>	<i>14 369,00 €</i>
<i>63515000 Taxe Habitation</i>	<i>17 500 €</i>	
<i>63516000 Taxes Locales</i>	<i>900 €</i>	<i>807,67 €</i>
<i>63580000 Autres Droits</i>	<i>0 €</i>	
<i>63700000 TVA Non Récupérable</i>	<i>24 000 €</i>	<i>15 583,51 €</i>
<u><i>Rémunération du Personnel</i></u>	<u><i>213 340 €</i></u>	<u><i>199 843,68 €</i></u>
<i>64100000 Rémunération du personnel</i>		
<i>64110000 Primes Exceptionnelles Vacances</i>	<i>209 000 €</i>	<i>196 528,77 €</i>
<i>64120000 Provision Congés payés</i>	<i>0 €</i>	
<i>64140000 Remboursement transport</i>	<i>3 080 €</i>	<i>2 314,11 €</i>
<i>64141000 Avantages en nature</i>	<i>1 260 €</i>	<i>1 000,80 €</i>
<i>64143000 Indemnités chômage partiel</i>		<i>-1,59 €</i>
<i>64142000 Indemnités de départ</i>	<i>0 €</i>	<i>0,00 €</i>
<u><i>Charges Sociales</i></u>	<u><i>85 120 €</i></u>	<u><i>74 951,36 €</i></u>
<i>64510000 URSSAF</i>	<i>50 000 €</i>	<i>45 278,06 €</i>
<i>64521000 Mutuelle</i>	<i>800 €</i>	<i>1 119,68 €</i>
<i>64531000 Complémentaire Retraite</i>	<i>15 500 €</i>	<i>11 947,90 €</i>
<i>64530000 Prévoyance C T.R.A</i>	<i>4 000 €</i>	<i>3 705,90 €</i>
<i>64540000 ASSEDIC</i>	<i>9 000 €</i>	<i>8 246,38 €</i>
<i>64580000 Cotisation autres organismes Social</i>	<i>0 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>64700000 Médecine du travail</i>	<i>600 €</i>	<i>612,00 €</i>
<i>64710000 Chèque Déjeuner/Valeur</i>	<i>5 220 €</i>	<i>4 041,44 €</i>

65800000 Charges sociales/ Congés Provis	0 €	0,00 €
<u>Dotation aux Amortissements</u>	<u>24 500 €</u>	<u>0,00 €</u>
68110000 Dotation Amortissement IMM.INCOR&Corporell	1 000 €	
68112000 Dotation Amortissement Immobilier Corporell	23 500 €	
<u>Dotation aux provisions</u>	-	<u>0,00 €</u>
68170000 Dap Déprec des stocks		
<u>Autres Charges</u>	<u>127 050 €</u>	<u>92 303,71 €</u>
65160000 Droits d'Auteur & de reproduction	0 €	-
65800000 Charges diverses Gestion courante	1 000 €	1 268,32 €
65810000 Allocation Pupilles /Vacances de Noël	45 500 €	39 855,00 €
65830000 Allocation Vieux Sociétaires	8 000 €	4 000,00 €
65831000 Colis de Noël	16 000 €	1 419,08 €
65850000 Secours Divers	15 400 €	11 500,00 €
65860000 Bourses d'Études	8 050 €	4 650,00 €
65870000 Opérations Intérêt général	8 000 €	6 200,00 €
65880000 INVICTUS GAMES	10 000 €	8 811,91 €
65890000 Quote-part Cotisations UD	15 100 €	14 599,40 €
<u>Autres Achats et Charges Externes</u>	<u>329 060 €</u>	<u>253 491,22 €</u>
60600000 Achats Divers	1 000 €	
60610000 Eau, Gaz, Electricité Energie	11 600 €	8 283,00 €
60630000 Fournitures Entretien petit Equipement	1 000 €	2 908,00 €
60631000 Fournitures Entretien Villa Hyères	0 €	
60640000 Imprimés Administratifs : Fournitures	6 000 €	2 270,37 €
60660000 Matériel informatique non Immobilier	500 €	33,24 €
61110000 Revue P11 - EstImprim (Coût de 4 revues)	56 000 €	51 950,11 €
61122000 Henley It	22 300 €	35 800,00 €
61123000 AssoConnect (4 mois)	0 €	1 500,00 €
61130000 Sous Traitance	1 200 €	1 050,00 €
61140000 Clichés reportages Photos	0 €	
61150000 Frais postaux Revues (Coût de 3 revues)	32 500 €	22 830,87 €
61300000 Location Secap=Pinney Accueil	1 200 €	1 195,00 €
61310000 Location Matériel téléphonique Kertel	4 080 €	4 080,00 €
61330000 Hébergement Site internet	5 400 €	575,00 €
61351000 Grenke Platine Portier & Accessoires	0 €	0,00 €
61361000 BNP PARIBAS Leasing Photocopieur Canon	9 640 €	9 640,00 €
61551000 Entretien Réparation Matériel Informatique	720 €	1 089,05 €
61560000 Maintenance	3 800 €	6 324,69 €
61600000 Primes Assurances	10 000 €	9 367,39 €
61810000 Documentation Générale	0 €	

61850000 Frais colloques séminaires	0 €	60,00 €
61851000 Frais de Congrès	22 000 €	2 610,00 €
62212000 Honoraires Commissaire Aux Comptes	20 000 €	20 520,00 €
62200000 Honoraires Expert-Comptable	2 300 €	1 817,60 €
62220000 Honoraires Avocats & Huissiers	9 000 €	270,00 €
62267000 Editeur Chèque Déjeuner	550 €	677,24 €
62300000 Relations publiques	2 000 €	-71,07 €
62320000 Pourboire	20 €	
62480000 Transports Divers	0 €	173,00 €
62500000 Déplacements Missions réceptions	5 000 €	1 461,24 €
62500010 Déplacements Avocat & Expert-Comptable	0 €	
62510000 Frais Déplacements Administrateurs	42 000 €	15 756,03 €
62600000 Frais TEL communication	0 €	
62610000 Frais postaux	15 500 €	9 053,82 €
62610100 Frais postaux Récompenses	1 800 €	1 326,92 €
62610200 Frais postaux Chancellerie	250 €	73,49 €
626210300 Frais postaux Abandons Traitement	60 €	203,78 €
62610400 Frais postaux Entraide	0 €	35,68 €
62700000 Services bancaires	1 600 €	1 530,08 €
62630000 Frais Tel Fax Internet	900 €	984,35 €
62632000 Frais Téléphone Admi et Chef de Service	1 300 €	1 020,47 €
62720000 Frais bancaire SG Boutique	300 €	350,50 €
62740000 Frais SOGECASHNET 01	17 000 €	16 220,30 €
62810000 Allocation MAGINOT	20 000 €	20 000,00 €
62820000 Cotisations Diverses	540 €	450,00 €
<u>Charges Exceptionnelles</u>	<u>33 500 €</u>	<u>2 988,94 €</u>
67152000 Subvention Achat Drapeaux Sections	1 500 €	1 650,00 €
67160000 Frais sur Legs	11 000 €	
67200000 Charges S/Ex antérieures	0 €	
67500000 Valeurs comptables CEDES		
67800000 Charges exceptionnelles Diverses	10 000 €	1 338,94 €
67810000 Dons Sinistrés	11 000 €	
67820000 Dons Aux Blessés	0 €	
<u>Impôts sur Les Sociétés</u>	<u>1 600 €</u>	<u>1 885,00 €</u>
69500000 Impôts sur les bénéfices	1 600 €	1 885,00 €
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	<u>952 820 €</u>	<u>771 358,96 €</u>
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	<u>926 720 €</u>	<u>697 009,47 €</u>
<u>RESULTAT</u>	<u>26 100 €</u>	<u>74 349,49 €</u>

10.2 Achat de matériels informatiques.

Le président général demande l'autorisation d'engagement de dépense pour l'achat :

- d'un ordinateur portable pour l'assistante du secrétaire général qui est en poste de télétravail et qui utilise son portable personnel ;
- une webcam pour l'associer au poste fixe de l'assistante de direction ;
- une webcam pour l'associer au poste fixe de la salle de réunion pour les CA en visioconférence.

Le conseil d'administration national approuve à la majorité 15 oui - 1 non-votant, pas de pouvoir l'autorisation d'engagement de dépense.

10.3 - Participation du Siège de la SNEMM à des demandes.

Demande de subvention pour la 1705 SLMM de Muret (Haute Garonne).

La 1705 SLMM de Muret (31) demande une aide financière pour renouveler son drapeau. Après étude de ses finances déclarées début 2020, le président général propose de lui accorder 150,00 € (cent cinquante euros).

Le conseil d'administration national approuve à la majorité 15 oui - 1 non-votant, pas de pouvoir la somme de 150 euros (cent cinquante euros).

Demande de subvention pour le 48^{ème} régiment de Transmission d'Agen (Lot et Garonne).

Le chef de corps du 48^{ème} régiment de Transmission d'Agen nous sollicite pour une aide financière dans le cadre du programme de la fête en 2021 des vingt-cinq ans de sa création et de son installation dans la Ville d'Agen. Cette demande n'est pas présentée par un membre de la 159^{ème} section d'Agen-Nérac, ni par le Président de l'UD 47.

Proposition : Cette demande peut-elle rentrer dans le cadre de la convention « *La Réserve Citoyenne* » ?

Ce projet n'est pas présenté par une section locale de la SNEMM et le sujet n'a pas de lien avec les Médailleurs militaires.

Le conseil d'administration à la majorité 15 oui - 1 non-votant, pas de pouvoir est contre l'attribution d'une aide financière.

11 - REVUE - ABONNEMENT REVUE.

11.1 - Retour des revues.

L'analyse du retour des revues non distribuées se poursuit régulièrement grâce au travail de Roland Marcant, et de Madame Richard. Le nombre des retours diminue, mais ce problème d'adresses doit être un souci permanent des présidents de sections, qui doivent tenir à jour la position de leurs adhérents abonnés et informer dans le meilleur délais les changements au service des effectifs.

Un rappel a été fait dans le N°585 de la revue page 4. Celui-ci est toujours d'actualité. Depuis le début de l'année 2021, le service des effectifs a actualisé 211 adresses.

11.2 - Nouveau prestataire « Société ESTIMPRIM ».

Les relations sont excellentes avec nos nouveaux prestataires pour l'impression et le routage de la revue. La dernière revue (589) a été imprimée et distribuée dans les délais prévus. Un coût moindre d'environ 1800 € est également à souligner.

11.3 - Articles à faire paraître.

Concernant les articles à faire paraître, toujours les mêmes problèmes rencontrés. Certaines structures ne respectent toujours pas les consignes données à plusieurs reprises quant aux modalités à respecter (Voir ces précisions dans la revue N°586 pages 4).

12 - CONSIGNES POUR L'ELABORATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022.

Le président général demande aux responsables des services d'exprimer leurs besoins en matériels et d'évaluer le montant de la dépense. Ces demandes sont à transmettre au trésorier général avant le 15 février. Après cela, le trésorier général réunira la commission des finances et du patrimoine afin de faire des arbitrages et présenter ledit budget au bureau national avant approbation au prochain conseil d'administration. Une fois approuvé, celui-ci sera présenté aux votes des délégués de droit et élus au cours de notre 86ème congrès national.

13 - INTERVENTION DU RESPONSABLE DES RECOMPENSES / ABANDONS DE TRAITEMENT / MISE EN VALEUR DES ARCHIVES.

13.1 - Bilan des récompenses.

Monsieur Jean-Claude MAURY, administrateur national, chargé des récompenses nous présente le point des récompenses.

Depuis le 11 décembre 2020 et jusqu'au 11 janvier 2021.

Au nom de la SNEMM 20 diplômes ont été accordés, la répartition à titre d'information est la suivante : 0 diplômes d'honneur, 3 diplômes de la médaille de bronze, 5 diplômes de la médaille d'argent, 0 diplômes de la médaille de Vermeil.

Diplômes de : + 25 ans : 36 et de + 50 ans : 10 soit 46 diplômes.

Au nom du conseil d'administration 12 diplômes de la médaille d'Or.

Soit un total de 88 diplômes.

13.2 - Bilan financier.

Il n'y a pas de bilan financier cette fois car celui-ci n'est pas significatif, les chiffres seront intégrés au 2^{ème} trimestre.

13.2 - Abandons de traitement.

Monsieur Jean-Claude MAURY indique que les 210 abandons de traitement, au profit de la SNEMM pour le 1^{er} trimestre 2021, proviennent essentiellement de retraités.

13.3 - Mise en œuvre des archives.

Monsieur Jean-Claude MAURY termine son intervention en indiquant que le 1^{er} trimestre a permis de traiter 3 sections.

13.4 - Diplôme d'honneur de la Médaille d'Or.

Sur proposition de M. Jean-Claude MAURY, le conseil d'administration décide à la majorité de décerner la médaille d'or de la SNEMM à Monsieur EVANNO de la 125^{ème} section. Celui-ci est centenaire.

14 - INTERVENTION DU RESPONSABLE DE L'ENTRAIDE

Monsieur Patrice DROCOURT chargé de l'entraide nous présente le calendrier 2021 et nous précise les dates de retour des demandes et des commissions de l'entraide.

	Fin de réception	Date de début de commission
Dossiers d'entraide	20 février 2021	15 mars 2021
	17 mai 2021	14 juin 2021
	13 septembre 2021	18 octobre 2021
	22 novembre 2021	13 décembre 2021
Dossiers Pupilles	15 mars 2021	15 mars 2021
Dossiers Maintien à domicile	15 mars 2021	15 mars 2021
	18 octobre 2021	18 octobre 2021

Dossiers Bourses d'études	20 septembre 2021	18 octobre 2021
Dossiers Colis de Noël	13 septembre 2021	11 octobre 2021

15 - POINT DES EFFECTIFS

Monsieur Norbert DAUBA adjoint au responsable des effectifs indique les mouvements des effectifs au cours de l'année 2020.

Adhérents au 31 décembre 2020	38 878
Adhésions	1202
Décès	1976
Démissions	284
Radiations	1788

16 - INTERVENTION DU CHANCELIER

Monsieur Michel DUMAS chargé de la chancellerie nous présente le point des dossiers.

16.1- Point sur les dossiers au bureau chancellerie.

7	EN ATTENTES	CDE LH	OFF LH	CH LH
	0	0	0	1
		MM		
	0	6		
		CDE ONM	OFF ONM	CH ONM
	0	0	0	0
10	DOSSIERS EN COURS	CDE LH	OFF LH	CH LH
	8	0	0	8
		MM		
	0	0		
		CDE ONM	OFF ONM	CH ONM
	2	0	0	2

LH : en attente de justificatifs	MM : en attente de justificatifs	ONM en attente de justificatifs
COLLIGNON Louis / 868 DOCTEUR André / 1797 DUGARY Pierre / 1373 GERVAIS Albert / 203 MAFFARD Guy / 94 MALBEAUX René / 386 PICAVET Daniel / 492 TULLE Angelo / 361		DROUOT Jean-Pierre / 637 PIERROT Henri / 119

16.2 – Relecture des dossiers.

Le bureau chancellerie vient de lancer la relecture des dossiers de proposition pour la Légion d'Honneur, la Médaille Militaire et l'Ordre National du Mérite, des personnes ne remplissant pas les conditions avant juillet 2017 et une vérification est faite pour les dossiers déposés entre 2017 et 2020.

Chaque cas est réétudié, le président de section le plus proche est informé par mail qu'il est susceptible d'avoir une adhésion et doit prendre contact avec l'intéressé pour établissement du dossier.

Les dossiers de la Médaille militaire viennent d'être terminés. Il reste 62 dossiers en attente d'une éventuelle adhésion. (167 mails ont été transmis).

Les dossiers pour la Légion d'honneur vont être étudiés et pour finir se sera l'Ordre national du Mérite.

17 - DIRECTIVES SUR L'UTILISATION DES OUTILS DE COMMUNICATIONS ET D'INFORMATIONS.

Le président général expose les directives sur l'utilisation des outils de communications et d'informations.

En matière de travail collaboratif, il n'existe pas de meilleur terrain d'expérimentation que les associations. Pour autant, mettre en place une démarche contributive dans laquelle chacun(e) trouve sa place peut demander une grande discipline. Faire circuler les informations, motiver les membres de l'association, gagner du temps dans la construction des projets, inclure tout le monde, valoriser les individus : voilà tous les enjeux d'une communication interne et externe réfléchie et efficace. Notre communication est primordiale, car elle permet de faire passer nos messages et de mieux remplir les objectifs de la SNEMM.

Ce document a pour but de vous donner un aperçu global de ma vision des enjeux de notre communication et de nous aider dans l'élaboration de notre stratégie de communication.

Communication associative ?

Communiquer est un acte social qui forme, maintient et transforme une relation. La communication traduit l'acte d'établir des relations avec quelqu'un. La vocation de l'activité de la SNEMM est de concourir au prestige de la Médaille militaire et créer et maintenir du lien social entre le siège, nos différentes structures et nos sociétaires.

L'enjeu de la communication à la SNEMM, c'est donc de créer des liens :

- entre ses membres ;
- avec des sympathisants qui soutiennent notre projet associatif ;
- avec des personnes qui ne nous connaissent pas encore mais qui pourraient nous apporter un soutien sous forme de temps (bénévole) ou financier (donateur) ;
- avec les pouvoirs publics (État, communes, etc.), dans le but d'une reconnaissance morale ou financière ;
- avec d'autres partenaires financiers (sponsoring, mécénat).

La communication associative repose sur l'interactivité, le dialogue et la convivialité.

Notre public (les sociétaires) n'est pas seulement consommateur de l'information mais a vocation à devenir acteur d'un projet de communication. C'est pourquoi il est important de différencier la communication associative de la communication d'une entreprise : son rôle est de créer du lien plutôt que de vendre des biens...

Pourquoi communiquer ?

Parce que la communication peut nous servir à envisager le futur de la SNEMM, en lui donnant de la visibilité. Cette dernière est importante, parce qu'elle nous permet de renforcer la solidarité au sein de l'association, de trouver de nouveaux membres et de nouvelles sources de financement, etc...

Pendant longtemps, la communication des associations s'est faite via les médias traditionnels, que sont la presse écrite, la radio, la télévision et la revue pour nous. Chacun sait que ce n'est pas évident pour une association de se faire une place sur la scène médiatique. L'émergence du

numérique a considérablement bouleversé cette manière de communiquer et les nouveaux outils de communication (site internet, mailing, réseaux sociaux) facilitent la visibilité des associations.

Objectifs de la communication à la SNEMM :

- en interne, informer les différents responsables de structures et tous les sociétaires ;
- en externe, faire connaître et reconnaître la SNEMM, mais aussi déclencher de l'intérêt et de facto pouvoir recueillir des adhésions.

C'est quoi une bonne communication ?

- en interne, c'est l'art de se comprendre, d'échanger des informations sans brouiller le message et d'assurer une bonne gestion des flux informationnels au sein de la SNEMM.
Une communication efficace permet d'obtenir plus rapidement ce qu'on attend de chaque Président, secrétaire, trésorier et sociétaire Elle permet l'adhésion d'un plus grand nombre aux objectifs fixés.
- en externe, la communication est un élément essentiel pour toute association. Elle est nécessaire pour attirer les nouveaux sociétaires, les renouveler, les rassurer, les convaincre, leur rappeler que l'on existe mais aussi afin de diffuser nos valeurs, ce que nous représentons et expliquer notre activité, etc...
- la communication à la SNEMM doit être notre reflet.

Qui définit ce que doit être la communication de l'association :

- le président général détermine la politique de communication de la SNEMM. Il en définit les axes à court, moyen et long terme. Il désigne un (ou plusieurs administrateurs) en charge de la communication.

Rôle du ou des administrateurs en charge de la communication :

- ils développent et mettent en œuvre la politique de communication de la SNEMM afin d'informer, attirer et fidéliser les sociétaires ou nouveaux adhérents.
- Ils s'attachent à mettre en œuvre la politique de communication du président général sur les différents axes : adhérents, média, grand public et notoriété institutionnelle.
- ils conçoivent, recherchent, proposent et animent les outils destinés à promouvoir l'image de SNEMM ;
- ils sont force de propositions pour le président général dans l'évolution de la politique de communication de la SNEMM ;
- ils réceptionnent et orientent les différentes informations remontant des structures et des adhérents ;
- ils rendent compte régulièrement au conseil d'administration des avancés des différents dossiers.

Outils de communication de la SNEMM.

- Le réseau de diffusion de mails HENLEY-IT ;
- le trait d'union du président général ;
- la revue ;
- le site web ;
- les réseaux sociaux ;
- l'évènementiel organisé par le siège ou par les structures.

Gestion des différents outils :

- le Trait d'union : lettre périodique du président général, je reprends ici, Mes propres mots : « Cher(e)s Sociétaires, Vous recevez aujourd'hui le numéro 1 du Trait d'Union. Cette lettre électronique éditée 5 à 6 fois par an, me permettra de communiquer régulièrement et directement avec vous sur les actions et les projets de notre société. Vous y trouverez des

retours sur les actualités récentes des informations sur les chantiers en cours et des renseignements sur les différents aspects de la SNEMM. Ce trait d'union entre nous me permettra de vous présenter de manière quasi instantanée l'activité et le dynamisme de la Médaille militaire. »

- la Revue : rédigée et éditée trimestriellement, sous la responsabilité du rédacteur en chef, André GERY ;
- le Site : sous la responsabilité de Jean-Paul Viry pour la mise en œuvre opérationnelle et de Robert Gauthier pour la mise œuvre technique. Voir organisation ci-dessous ;
- les Réseaux sociaux : sous la responsabilité de Robert Gauthier et de Christophe Cheneau. Voir organisation ci-dessous ;
- l'événementiel : organisé à différents niveaux. Au niveau national sous la coupe du responsable de la conception et réalisation de projets et au niveau départemental et local sous la responsabilité des présidents des structures.

Pour cela, il est important d'avoir les informations des structures afin de les relayer.

Pour conclure, nous devons avoir une interopérabilité de nos moyens de communication et une cohérence de diffusion des informations. Nos supports de communication doivent être mis au goût du jour et être régulièrement mis à jour afin d'avoir une diffusion de l'information la plus juste et en cohérence avec la politique que nous souhaitons conduire.

Ceux-ci devront être diffusés le plus largement possible en direction de nos structures. (Web, réseaux sociaux, flyers, affiches, etc...).

Le président général, à la fin de sa présentation et après avoir proposé à Monsieur André GERY, 2^{ème} vice-président et à Monsieur Jean-Paul VIRY, web master de prendre les fonctions de responsable de la conception et réalisation de projets fait appel à volontariat.

Le président général désigne Monsieur Robert GAUTHIER à cette fonction. Celui-ci prend d'ores et déjà à sa charge, l'élaboration du projet « les 170 ans de la Médaille Militaire » en 2022.



18 - TOUR DE TABLE FINAL

Monsieur Norbert DAUBA interroge sur la conservation des données pour Henley-it.
Une réponse lui sera apportée dans le meilleur délais.

Madame Maryvonne SAYOS a réalisé des photographies du terrain du legs BARTHAZAR dans le 66.

19 - PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

- Bureau national, le 06 avril 2021.
- Conseil d'administration, les 07 et 08 avril 2021.
- Prévision Ravivage de la Flamme le 07 avril 2021.

Afin conduire son action, le bureau national se réunira en visioconférence tous les 15 jours.

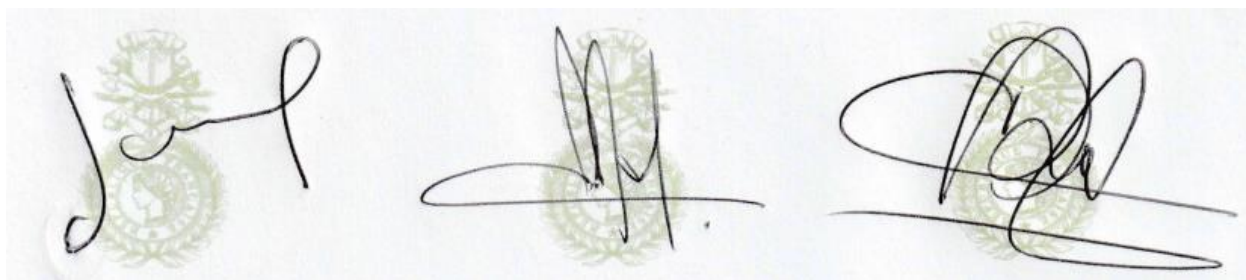
20 - CLÔTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

Après un dernier tour de table, et avant de clore le conseil d'administration à 16h15, le président général remercie tous les administrateurs ayant participé en visioconférence ou en présentiel au siège.

Secrétaire général

Administrateur national

Président général



Patrick LAMY

Robert GAUTHIER

José Miguel REAL



SNEMM

Fondée en 1904 – Reconnue d'Utilité Publique (décret du 20 décembre 1922)
Partenaire de la réserve citoyenne – JORF n° 262 novembre 2014
Ambassadeur National de la réserve citoyenne de l'Éducation Nationale
Affiliée à la Fédération André Maginot GR 113

SIÈGE SOCIAL

36, rue de la Bienfaisance – 75008 PARIS
Tél. 01 45 22 68 12 – Fax : 01 45 22 00 39
direction@snemm.fr – www.snemm.fr
Siret. 342 006 491 000 19